

Programme de doctorat en travail social

Faculté des sciences sociales

SOUTENANCE DE THÈSE

Madame Julie Noël

Le 9 octobre 2018 à 13h30

Local 3470 (salle du conseil de la Faculté des sciences sociales)
Pavillon Charles-De Koninck
Université Laval

« Les processus freinant ou favorisant la reconnaissance sociale des mères
dont l'enfant est placé jusqu'à sa majorité en vertu de la
Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) »

Membres du jury:

Mme Marie-Christine Saint-Jacques Professeure titulaire et directrice de thèse
École de travail social et de criminologie
Université Laval, Québec

Mme Annie Fontaine Professeure agrégée
École de travail social et de criminologie
Université Laval, Québec

Mme Marie-Andrée Poirier Professeure agrégée
École de travail social
Université de Montréal

M. Carl Lacharité Professeur titulaire et examinateur externe
Département de psychologie
Université du Québec à Trois-Rivières

La soutenance sera sous la présidence de **Madame Joane Martel**, directrice du programme de doctorat et professeure à l'École de travail social et de criminologie, Université Laval.
(Résumé de la thèse à la page suivante)

RÉSUMÉ

Au Québec, le placement de l'enfant jusqu'à sa majorité est un des projets de vie alternatifs déterminés par la protection de la jeunesse lorsque les difficultés vécues par ses parents restreignent de façon importante leurs capacités à exercer leur rôle parental. Cette mesure vise à assurer, à l'enfant, un milieu de vie stable capable de répondre à ses besoins. Ce placement est une transition importante pour l'enfant et sa famille. Pour l'enfant, il a un impact majeur sur son avenir, tandis que l'intervention de l'État est un événement marquant pour les parents qui se voient retirer la garde de leur enfant. Quelques études indiquent que le placement de l'enfant vient ébranler l'identité parentale, notamment parce que le placement entraîne la perte d'une forme de reconnaissance sociale importante. Prenant assise sur des écrits d'Axel Honneth et d'Emmanuel Renault plaçant la reconnaissance au cœur d'une définition contemporaine de la justice sociale, la thèse a pour objectif d'examiner les processus qui freinent ou qui favorisent la reconnaissance sociale de mères d'enfants placés jusqu'à leur majorité. Afin d'atteindre cet objectif, cette étude qualitative s'intéresse à la population des mères d'enfants placés jusqu'à leur majorité en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Vingt-six entretiens ont été menés auprès de quatorze mères et le récit de vie thématique a été utilisé comme mode de collecte de données. Les résultats se focalisent dans un premier temps sur les expériences de reconnaissance et de déni de reconnaissance vécues par les mères. Cette première démarche a permis de présenter dans un deuxième temps une typologie montrant comment ces expériences s'articulent et interfèrent dans le développement d'une identité socialement valorisée. Les résultats montrent que des conditions particulières freinent la reconnaissance sociale de ces mères, comme la précarité financière ou la souffrance qu'entraîne le placement de l'enfant. Par ailleurs, on observe des enjeux relationnels qui diffèrent selon le type de milieu d'accueil de l'enfant (famille d'accueil régulière, de proximité ou de la banque mixte). La thèse démontre l'importance des relations au sein du réseau immédiat chez ces mères qui, pour plusieurs, ont un réseau primaire plus limité. La typologie montre aussi comment la non-reconnaissance de leurs besoins, de leurs droits, de leur statut ou de leurs compétences affecte la perception qu'elles ont à l'égard de leur propre valeur. Pour terminer, des pistes d'intervention destinées à la protection de la jeunesse, pour le développement d'une ressource spécialisée et d'autres de nature politique sont proposées.